



Inscription hypothèque judiciaire provisoire

Par **artus**, le **21/03/2017** à **13:24**

Bonjour Maître

le 9/3/17 j'i reçu une dénonciation inscription hypothèque judiciaire provisoire par huissier acte non accompagné du bordereau d'hypothèque pour 3 biens alors que le pret dû a lui aussi un bien hypothéqué, je suis en invalidité après une longue malaldie, depuis des années la banque en question esquive la prise en charge de mon assurance le montant du pret est de 369 000 je suis assurée pour 184 000 qu'est ce qui va se passer va t on encore me permettre de m'opposer ou vont ils purement et simplement nous exproprier au plus vite ? merci de votre réponse

Par **youris**, le **21/03/2017** à **13:33**

bonjour,

vous devez vérifier sur le contrat d'assurance de votre prêt, les conditions d'application de la garantie et les cas d'exclusion.

c'est à vous de faire le nécessaire auprès de cette assurance, ce n'est pas la banque qui va le faire à votre place.

salutations